

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG  
PROCES-VERBAL**

**de la réunion du CONSEIL DE COMMUNAUTE du 25 mars 2010  
au Bonhomme**

La réunion présidée par M. BLEU, Président, est ouverte à 17h30.

Secrétaire de séance : Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

**Liste de présence : MM. les Délégués titulaires et Délégués suppléants (en cas de remplacement)**

AMMERSCHWIHR	FRITSCH Jean-Marie, Délégué	excusé
	GRONDAHL François, Délégué	présent
	MEYER Dominique, Délégué suppléant	présent
FRELAND	BARLIER J-Louis, Délégué	présent
	THOMANN Martine, Déléguée	excusée
	GAU Bernard, Délégué suppléant	présent
KATZENTHAL	TISSERAND Nicole, Déléguée	présente
	GRANDJEAN Jean-Jacques, Délégué	présent
KAYSERSBERG	STOLL Henri, Délégué	présent
	GRASS Françoise, Déléguée	présente
	RAUCH Jean-Jacques, Délégué	excusé
	BOOTZ Guy, Délégué	excusé
	GOERG Jean-Marc, Délégué suppléant	présent
KIENZHEIM	FRITSCH Joseph, Délégué	présent
	MAUERER Jean-François, Délégué	excusé
LABAROCHE	ANDRES Bernard, Délégué	excusé
	WAWRETSCHKA Henri, Délégué	excusé
	BRUN Charles, Délégué	présent
LAPOUTROIE	MULLER Jean-Marie, Délégué	excusé
	PERRIN Patrice, Délégué	présent
LE BONHOMME	BLEU Roger, Délégué	présent
	BOTTINELLI Jean-François, Délégué	présent
ORBAY	JACQUEY Guy, Délégué	excusé
	BALTHAZARD Antoine, Délégué	présent
	DUPONT Rose-Blanche, Déléguée	présente
	OLRY Chantal, Déléguée	présente
SIGOLSHEIM	SPEITEL Thierry, Délégué	excusé
	FRITSCH Michel, Délégué	excusé

### **Étaient également présents :**

M. Robert CLAUDEPIERRE, Délégué suppléant du Bonhomme  
Yvette KLEE, Déléguée suppléante de Katzenthal  
Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale – Communauté de Communes  
M. Pascal SENN, Responsable Technique – Communauté de Communes  
Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement – Communauté de Communes  
M. Éric LEMPEREUR, Agent de Développement – Communauté de Communes  
M. Yannick GERIG, Animateur GERPLAN – Communauté de Communes

### **Excusés :**

Mme Geneviève STOESEL, Percepteur  
M. Théo LEIBER FALLER, Délégué suppléant de Kientzheim  
Mme Joëlle BOHRHAUER, Déléguée suppléante de Lapoutroie  
M. Rémi MAIRE, Délégué suppléant d'Orbey  
Mme Agnès GSCHAEDLER, Déléguée suppléante de Sigolsheim

## **PUBLICITE**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le code général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires et suppléants le 18 mars 2010
- Publication par voie de presse : Journaux DNA et L'ALSACE.

L'ordre du jour est le suivant :

## **1. Approbation du compte-rendu** du Conseil de Communauté du 18 février 2010

### **2. Communication du Président**

- 2.1 Grand Pays de Colmar (GPC) : compte-rendu de la réunion « Collège des Présidents » du 08/03/2010
- 2.2 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc (SMALB) : compte-rendu de la réunion « Débat d'Orientation Budgétaire 2010 » du 16/03/2010

### **3. Communication des représentants de la CCVK** aux syndicats auxquels adhère notre structure (SMMVR – STITEUCE - SITDCE)

- 3.1 Syndicat Mixte Montagne Vignoble et Ried (SMMVR) : compte-rendu du Comité Syndical du 10/02/2010
- 3.2 Syndicat Intercommunal des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE) : compte-rendu de la réunion du 18/03/2010

### **4. Rapports de Commissions et Groupes de Travail**

- 4.1 Commission « Intercommunale d'Accessibilité », rapporteur M. FRITSCH, Vice-président
  - 4.1.1 Rappel des missions de la Commission Intercommunale d'Accessibilité
  - 4.1.2 Etat d'avancement des études communales de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public
  - 4.1.3. Mise en accessibilité des bâtiments communaux et intercommunaux
  - 4.1.4. Proposition de méthodologie de recensement des logements accessibles
  - 4.1.5 Propositions de la CIA pour améliorer la mise en accessibilité de l'existant
  - 4.1.6. Divers
- 4.2 Groupe de Travail « Marchés Paysans », rapporteur M. STOLL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 17/02/2010
- 4.3 Groupe de Travail « Compostage », rapporteur M. WAWRETSCHKA, Vice-président : réunion du 24/02/2010
- 4.4 Groupe de Travail « Points d'Apport Volontaire Automatisés », rapporteur M. WAWRETSCHKA, Vice-président : compte-rendu des réunions des 02 et 17/03/2010

### **5. Déchets**

- 5.1 Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets - Approbation de la modification des statuts
- 5.2 Validation du tarif de vente des composteurs bois 1000 litres
- 5.3 Approbation du budget « Plan de communication Déchets 2009/2010 »
- 5.4 Avenant au marché de collecte et de traitement des encombrants sur l'ensemble des déchèteries de la Vallée

### **6. Administration Générale**

- 6.1 Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller : Approbation de la convention 2010
- 6.2 Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller : Désignation d'un nouveau représentant de la CCVK au Bureau de l'association – **Point ajouté**
- 6.3 Approbation du protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique et de sa convention d'application et autorisation de signer ces documents - **Point ajouté**

### **7. Développement local** : Approbation du programme d'actions 2010 de la CCVK au titre de la charte intercommunale d'aménagement et de développement 2007-2012

### **8. Finances**

- 8.1 Vote du taux relais 2010
- 8.2 Budgets Primitifs 2010 des services « Administration Générale », « Zones d'Activités de la Vallée » et « SPANC »

8.3 Budget Primitif 2010 du service « Ordures Ménagères »

8.4 Budgets Primitifs 2010 des services Assainissement « VIGNOBLE » et « FLLBO »

## **9 Centre Nautique**

9.1 Approbation de la mise en place de nouvelles activités nautiques et de leurs tarifs

## **10. Personnel**

10.1 Service Ordures Ménagères : Remboursement des frais et versement d'indemnités au stagiaire M. Thomas JESSEL

## **11. Délégations au Président** – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

11.1 Marchés et avenants : Liste des MAPA conclus en 2010

11.2 Gestion des emprunts : Emprunt pour la refonte du système de la collecte et du traitement des ordures ménagères

## **12. Informations et divers**

12.1 Installation d'un Groupe de Travail « Santé Mentale » : Désignation du référent de la CCVK

12.2 Pass Foncier : modification du nombre maximal de dossiers éligibles sur la CCVK

12.3. Politique de la CCVK en faveur des déplacements et de la mobilité

M. Roger BLEU souhaite la bienvenue aux membres du Conseil de Communauté et aux invités. Il ouvre la séance à 17h30.

Il présente brièvement la réalisation de la chaudière au bois collective qui chauffe la salle des fêtes, la Mairie et l'hôpital.

Il poursuit en informant les Délégués des trois procurations données pour cette séance :

- M. Jean-Jacques RAUCH a donné procuration à M. le Maire de Kaysersberg, Henri STOLL
- M. Bernard ANDRES a donné procuration à M. BLEU, Président de la CCVK
- M. Jean-Marie MULLER a donné procuration à son adjoint, M. Patrice PERRIN

Le Président continue en sollicitant la validation pour la modification de l'ordre du jour à savoir :

L'ajout des points suivants, traités lors des points relatifs à l'Administration Générale :

- 6.2 « Approbation du protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique et de sa convention d'application et autorisation de signer ces documents »
- 6.3 « Désignation d'un nouvel élu pour représenté la CCVK au Bureau de la Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar – Guebwiller »

**Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, la modification de l'ordre du jour.**

Le Président entame les points mis à l'ordre du jour.

## **1. Approbation du compte-rendu** du Conseil de Communauté du 18 février 2010

**Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du 18 février 2010.**

## **2. Communication du Président**

2.1 Grand Pays de Colmar (GPC) : compte-rendu de la réunion « Collège des Présidents » du 08/03/2010

### **A. Fonctionnement du Pays**

Le rapport d'activité est disponible sur le site internet du Grand Pays de Colmar (hébergé sur le site de la ville de Colmar). Le décompte général de l'exercice 2009 fait apparaître un excédent de 15 287.03 euros.

Accord du collège des présidents pour l'imputation de 30 000 euros sur la dotation spécifique pour le financement du fonctionnement de l'aérodrome de Colmar en 2010.

Accord du collège des présidents pour la participation de 800 euros par regroupement intercommunal organisant une représentation d'un spectacle de la comédie de l'Est.

### **B. Démarches et actions du Pays**

Inauguration du bâtiment CRIIT RITMO le 23/4/2010 à 11h.

Compte rendu de la réunion avec les Présidents des Offices de Tourisme du 23/2/2010, les objectifs ont été validés et l'accord a été donné pour faire acte de candidature au label oenotourisme. Un chargé de mission tourisme est en cours de recrutement.

## C. Plan Climat Énergie Territorial

Validation des orientations du dossier de candidature de cofinancement : 4 axes validés, Bâtiment-habitat, Transport-Mobilité, Eclairage public, et sensibilisation-Formation

Prochaines étapes : élaboration d'un plan de formation et de sensibilisation, définition et mise en œuvre de la phase de concertation, élaboration d'un projet de plan d'action qui sera validé par le collège des Présidents en fin d'année.

Arrivée de Mme Chantal OLRÉ

### 2.2 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc (SMALB) : compte-rendu des réunions des 16 et 23/03/2010

#### ↳ Réunion du 16/03/2010

##### A. Bilan du budget 2009

Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2004, le Syndicat Mixte vient de clore sa cinquième année d'exercice budgétaire. Les résultats 2009 sont les suivants :

Fonctionnement :	49 194,93 €
Investissement :	- 34 383,94 €

##### B. Propositions d'orientations budgétaires 2010

L'année 2009 a été une très bonne année, après une saison 2007/2008 assez moyenne.

La base de financement 2010 pourrait donc être la suivante :

- recettes ski de fond	5 500,00 €
- recettes ski alpin	235 000,00 €
- participations statutaires	125 000,00 €
CG 68	62 500,00 €
CCVK	62 500,00 €

#### ↳ Réunion du 23/03/2010

Pour la troisième année consécutive, les recettes issues des remontées mécaniques intégreront l'exploitation du Bike Park. Malgré le démarrage tardif de la saison d'hiver, les recettes devraient représenter 90% du Chiffre d'Affaires (CA) 2009 avec une croissance de 70 % du CA été.

Compte tenu du succès du Bike Park (2<sup>ème</sup> station VTT de France derrière les 2ALPES), il est proposé de reconduire les opérations de sponsoring envers le Team Lac Blanc, générateur d'une image positive de notre station sur les circuits de la Coupe du Monde de VTT.

La saison qui se termine a été très riche en animation puisque notre station a accueillie 1 Coupe d'Europe de Ski et 1 Coupe d'Europe de Snowboard, organisées par le Ski Club du Bonhomme et le Lac Blanc Snowrider. Le SMALB soutiendra ces événements car ils participent à accroître notre notoriété auprès de nos voisins allemands et suisses.

Le budget a été voté à hauteur de 491 800 euros en fonctionnement et 2 731 220 euros en investissement.

### **3. Communication des représentants de la CCVK** aux syndicats auxquels adhère notre structure (SMMVR – SITEUCE - SITDCE)

*Le Président cède la parole à M. STOLL pour le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du SMMVR.*

#### 3.1 Syndicat Mixte Montagne Vignoble et Ried (SMMVR) : compte-rendu du Comité Syndical du 10/02/2010

Le Comité du Syndicat Mixte s'est réuni le 10 février dernier pour une séance essentiellement consacrée aux finances.

Le Comité Syndical a également décidé de réaliser une étude complémentaire sur le traitement urbain, paysager, architectural des extensions urbaines, des sites d'activités et des axes routiers structurants (pour montrer comment traduire les orientations du SCOT dans un PLU et sur le terrain). L'étude devrait encore démarrer courant mars.

Le Budget Primitif 2010 du Syndicat intègre les dépenses relatives à la dernière phase de l'élaboration du SCOT (enquête publique et approbation) et la mise en œuvre de l'étude complémentaire. Le budget s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 5 600 €
- Investissement : 124 810 €

La contribution des membres du Syndicat Mixte reste globalement stable par rapport à 2009, soit pour la CCVK un total d'environ 20 000 €.

Prochaines étapes du SCOT :

- 31 Mars à 18h00 à Bennwihr : réunion du Comité Syndical (présentation des avis des communes et des personnes publiques associées suite à la consultation sur le projet de SCOT arrêté) ;
  - Enquête publique :
- Dates : du lundi 12 avril au mercredi 19 mai.
  - Consultation du dossier et mise à disposition des registres d'enquête : aux sièges du syndicat (Bennwihr) et des 2 Communautés de Communes et dans les Mairies des 27 communes du périmètre (aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux).
  - Permanences du commissaire enquêteur (M. Roland FABER) : 2 à la Mairie de Bennwihr, une à Niedermorschwihr, une à la CCPR et une à la CCVK (mardi 20 avril de 16 à 19h).

*M. BLEU laisse la parole à M. BALTHAZARD pour le compte-rendu de la réunion du SITEUCE du 18 mars dernier.*

#### 3.2 Syndicat Intercommunal des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE) : compte-rendu de la réunion du 18/03/2010

Le Comité Directeur du SITEUCE s'est réuni le 18 mars dernier pour le vote du Budget Primitif 2010. Pour mémoire, le SITEUCE a pour responsabilité la station d'épuration de Colmar. Ses collectivités adhérentes sont la CAC, la CC de la Vallée de Munster, le SI de la Plaine de l'Ill, le SM d'assainissement du Vignoble, la CC du Ried Brun et la CCVK, soit un ensemble de 46 communes raccordées.

L'exploitation de la STEP est assurée par un Groupement Colmarienne des Eaux/Lyonnaise des Eaux qui a présenté son rapport annuel d'exploitation. Son excédent pour 2009 se monte à environ 53 000 € (sur un budget de 2 629 000 €).

Le SITEUCE est actuellement en cours de consultation pour renouvellement du contrat d'exploitation à partir de 2011, sous la forme d'une régie intéressée.

La Comité Directeur s'est ensuite penché sur les résultats 2009 du syndicat, qui dégagent un excédent de fonctionnement de près de 900 000 € et un excédent d'investissement de 270 000 €.

Puis le budget primitif a été examiné et voté avec les montants suivants :

- section d'exploitation : 6 084 000 €

(les 2 lignes importantes sont la rémunération de l'exploitant pour 2 800 000 € et les frais de traitement des boues à la SEDE pour 1 900 000 €).

- section d'investissement : 951 000 €

Les recettes du syndicat proviennent de la prime de l'Agence de l'Eau, des contributions des industriels conventionnés (y compris viticulteurs), et des contributions des collectivités membres.

Pour 2010, cette dernière se monte à 4 270 000 €, en baisse de 6% par rapport à 2009.

La contribution de la CCVK reste stable à 231 000 €, correspondant à 5,4 % des contributions (troisième collectivité en terme de contribution financière après la CAC 78% et la CC de la Vallée de Munster 9%).

La répartition des contributions entre les collectivités se calcule sur les volumes d'eau potable consommés et rejetés dans le réseau (année n-2) déclarés par les collectivités. Celles ayant un réseau entièrement séparatif ont un abattement de 24%.

## **4. Rapports de Commissions et Groupes de Travail**

4.1 Commission « Intercommunale d'Accessibilité », rapporteur M. FRITSCH, Vice-président

*M. Jean-Marie FRITSCH étant absent, le Président s'est chargé du compte-rendu.*

Le rapport de la Commission Intercommunale d'Accessibilité a été joint à l'invitation (Cf. annexe 1). Il sera également transmis au Préfet, au Président du Conseil Général, au Conseil Départemental consultatif des personnes handicapées.

### 4.1.1 Rappel des missions de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

La commission :

- dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- établit un rapport annuel présenté en Conseil Communautaire; fait toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

### 4.1.2 État d'avancement des études communales de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public

La CCVK a organisé, courant 2009, une consultation commune pour la réalisation des 10 études communales de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public.  
Une seule offre (Qualiconsult) a été réceptionnée et remise à chaque commune pour attribution du marché.

A la date de la commission,

- 2 communes (Kaysersberg et Katzenthal) ont achevé leur étude
- les 8 autres communes doivent démarrer leur étude rapidement

La CIA se réunira lorsque toutes les études seront achevées pour faire une synthèse des 10 plans de mise en accessibilité voirie et espaces publics

#### 4.1.3. Mise en accessibilité des bâtiments communaux et intercommunaux

##### **Rappel des obligations portant sur les établissements recevant du public (ERP)**

- Avant le 1er janvier 2011 : obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux classés en Etablissements publics Recevant du Public de catégorie 1 à 4
- Avant le 1er janvier 2015 : réalisation de la mise en accessibilité de l'ensemble des ERP leur appartenant ou ceux dont elles assurent la tutelle

##### **ERP de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg**

La CCVK est propriétaire de 6 bâtiments ERP dont

- L'Espace nautique Arc en ciel, le COSEC d'Orbey et la Médiathèque doivent faire l'objet d'un diagnostic d'accessibilité courant 2010
- Le COSEC de Kaysersberg, le multi-accueil d'Orbey et le siège administratif doivent faire l'objet de travaux de mise en accessibilité afin le 1<sup>er</sup> janvier 2015

La CIA propose d'organiser une consultation commune (sur le modèle de celle réalisée pour les Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics) pour les diagnostics d'accessibilité des ERP.

#### 4.1.4. Proposition de méthodologie de recensement des logements accessibles

Il est proposé de distinguer le parc de logements publics du parc de logements privés.

- **Parc public** : Envoi d'un questionnaire à l'ensemble des bailleurs publics (OPHLM et communes) du territoire afin de recenser
  - l'accessibilité des logements, des parkings, des locaux OM et autres parties communes ainsi que des travaux éventuellement possibles et programmés.
  - les politiques et procédures d'attribution des logements accessibles
  - les démarches à engager par les demandeurs en situation de handicap
- **Parc privé** :
  - Sensibilisation, via bulletins et sites internet communaux et intercommunaux, des propriétaires de logements locatifs à la nécessité de les rendre accessibles
  - Introduction de critères d'accessibilité dans les fiches d'offres de location et/ou de vente de logements de la future bourse aux logements du site internet de la CCVK
  - Contact (Mme Sylvie HOOG) avec le syndicat des particuliers propriétaires

#### 4.1.5 Propositions de la CIA pour améliorer la mise en accessibilité de l'existant

La Commission Intercommunale d'Accessibilité souhaite rappeler aux propriétaires d'ERP les sanctions applicables en cas de non respect des délais et de réalisation des travaux de mise en conformité

Elle souhaite également un renforcement de la communication

- par la présentation systématique dans les bulletins communaux et intercommunaux des travaux et réalisations en matière d'accessibilité,
- par des préconisations de mise en accessibilité en direction des particuliers qui réalisent des travaux dans un logement,
- par une sensibilisation des entreprises locales afin qu'elles préconisent des installations accessibles à leurs clients,
- par une sensibilisation des agents et élus instructeurs de déclarations de travaux afin qu'ils préconisent des installations accessibles aux déclarants

#### 4.1.6. Divers

- Un article de présentation de la CIA et d'appel à candidatures d'usagers ou de représentants d'associations de personnes handicapées sera préparé pour le bulletin intercommunal et les bulletins communaux.
- M. BLEU a rencontré un constructeur allemand qui propose un concept de logements passifs indépendants pouvant accueillir des personnes âgées et/ou handicapées et leurs aidants.

*M. BLEU cède la parole à M. STOLL pour le compte-rendu du GT « Marchés Paysans ».*

#### 4.2 Groupe de Travail « Marchés Paysans », rapporteur M. STOLL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 17/02/2010

Dans le cadre de la préparation du site « Marchés Paysans », le Groupe de Travail du 26/01/2010 a souhaité que soient recueillis les avis du PNRBV et de 2 agriculteurs (Mme GIOVANNI à Lapoutroie et la famille TEMPE à Sigolsheim) pour alimenter le projet.

Les trois parties sont favorables au projet de maquette proposé mais souhaitent y apporter quelques ajouts et/ou modifications.

Les membres du GT se réuniront le 30 mars prochain.

#### 4.3 Groupe de Travail « Compostage », rapporteur M. WAWRETSCHKA, Vice-président : réunion du 24/02/2010

*En l'absence de M. WAWRETSCHKA, M. BLEU se charge des comptes rendus « Compostage » et « PAV OMR ».*

### **A. Compostage collectif**

→ Rappel : définition d'un site de compostage collectif =

- 3 composteurs + 1 cabane à outils,
- 1 ou plusieurs guides composteurs (GC), des habitants motivés, un élu référent, l'appui terrain de Claire BERRET,
- De la communication,
- Une appropriation du projet par le GC et les habitants.

Environ 5 sites tests, aux caractéristiques différentes (ex : types d'habitats), vont être mis en place entre le printemps et l'automne 2010. Les objectifs de cette phase test sont de : 1/ définir quelles sont les conditions optimales de fonctionnement d'un site de compostage collectif, 2/ communiquer autour du compostage collectif, et donner envie aux habitants de s'impliquer dans un projet de compostage collectif. Si ces sites fonctionnent, d'autres sites seront mis en place à partir de fin 2010.

→ Site tests

Présentation des sites tests validés (Kaysersberg douves, Ammerschwihir porte haute, CCVK) et en réflexion (Ammerschwihir, Sigolsheim), et de l'échéancier de la mise en place de ces sites.

→ Rôle de l' élu référent

Le GT valide que le rôle de l' élu référent est d'assurer le lien entre la commune et ses élus, et la CCVK. En aucun cas il n'est guide composteur d'office.

→ Choix du composteur

Le GT choisit le modèle présenté par la société CHIODETTI

→ Accès aux sites

Le GT recommande :

- que les composteurs dépôt & broyat soient ouverts en permanence (sans verrou), et que le composteur « maturation » soit fermé par un verrou,
- qu'il n'y ait pas d'horaires de dépôts limités, mais que le programme de présence du guide composteur soit affiché (par ex. jour et horaire de sa prochaine présence).

→ Charte d'engagement

Le GT approuve la mise en place d'une charte d'engagement entre les différents acteurs (habitants, guides composteurs, élus référents, CCVK), reposant sur le volontariat. Cette charte définira les rôles et engagements des 4 parties prenantes.

→ Communication

Le GT valide les actions et modes de communications proposés (porte à porte, flyers, affichage dans les immeubles, sur site, presse, bulletins municipaux).

→ Animation des sites

Le GT propose d'organiser des temps de rencontre entre guides composteurs et habitants dans les mois suivant l'inauguration des sites, afin de donner l'impulsion, et pour que ces rencontres s'organisent indépendamment de la CCVK par la suite.

## **B. Compostage individuel de jardin**

→ Conférences sur le compostage

Le GT recommande de mettre en place un premier cycle de conférence au printemps et, si le nombre d'inscrits le justifie, un deuxième cycle à l'automne.

## **C. Lombricomposteur**

→ Suivi des foyers tests

Le GT valide la mise en place du suivi de 5 foyers tests bénévoles, référents lombricompostage pour la vallée.

## **D. Déchets verts**

→ Actions déchets verts

Le GT valide les 4 actions proposées (prévention des déchets verts, sensibilisation autour de la valeur des déchets verts, mise en place d'un service de broyage, développement d'un test de co-compostage agricole).

Le GT propose de dresser un bilan des actions d'éco-exemplarité des communes, et d'organiser des moments de rencontre pour échanger sur les bonnes pratiques de chacune.

4.4 Groupe de Travail « Points d'Apport Volontaire Automatisés », rapporteur M. WAWRETSCHKA, Vice-président : compte-rendu des réunions des 02 et 17/03/2010

↳ **Conclusions après les 2 réunions de travail**

**PAV OMR**

Il est proposé de commencer la phase test en ciblant des usagers volontaires, plutôt qu'a priori réfractaires. Dans cette optique, il s'agit bien d'un service en plus, qui répond à une certaine demande des usagers (optants) et permet une permanence du service ainsi qu'une commodité (PAV TRI de proximité sur place).

La commune de Fréland est volontaire pour tester à petite échelle les PAV OMR, qui seront installés à la salle des fêtes, à coté du PAV TRI.

Afin d'être collectables par la benne OMR de la CCVK, les PAV OMR seront constitués de poubelles de 1000L coiffées d'un habillage intégrant un tambour de dépôt incitatif, c'est-à-dire reconnaissant l'utilisateur et la quantité déposée.

Un courrier sera adressé à tous les usagers « optants » de Fréland (c'est-à-dire ayant renoncé volontairement à la possibilité d'avoir une poubelle individuelle) ainsi qu'à tous les usagers écarts (déposant dans un point de regroupement écart). Aucune communication générale n'appellera le reste des usagers à utiliser ces PAV OMR, mais les usagers qui le demanderaient spontanément pourraient y accéder de plein droit.

Le test débutera en octobre 2010.

**Proposition pour les OMR du parking de camping-cars de Kayzersberg**

Étant donné que la problématique n'est pas le financement de l'élimination de ces déchets (coût municipal qui peut être répercuté par billetterie aux clients du parking), le Groupe de Travail propose l'installation d'une clôture autour des bacs de dépôt pour éviter les apports extérieurs. Cette clôture serait équipée d'un portillon actionné par un digicode. Le code serait communiqué aux clients du parking par exemple en le pré-imprimant au dos du ticket de parcimètre. Pour éviter que le code ne circule, il pourrait être changé périodiquement, par exemple à chaque nouveau rouleau de ticket.

**5. Déchets**

5.1 Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets - Approbation de la modification des statuts (Cf. annexe 2)

Suite à une remarque de la Chambre Régionale des Comptes, la procédure de modifications des statuts de l'ADMD entamée en 2005 n'a pas été menée à son terme et de ce fait, le nouvel arrêté préfectoral n'a pu être pris.

Pour finaliser la procédure et en accord avec la Préfecture, il est demandé à la CCVK de prendre une délibération d'approbation des statuts approuvés lors de la séance du Comité Syndical de l'ADMD en date du 17 mars 2005.

**Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts de l'ADMD, telle qu'elle figure dans le document annexé.**

5.2 Validation du tarif de vente des composteurs bois 1000 litres

Certains usagers souhaitant acquérir des composteurs d'un volume plus grand que les composteurs de 600L déjà en vente, il est proposé de mettre en vente des composteurs de 1000 litres.

Ces composteurs sont produits par un menuisier de la Vallée, avec du bois local.  
Le tarif de vente proposé est de 217 euros.

**Le Conseil de Communauté approuve :**

- la vente de composteurs bois 1000 litres ;
- l'application du tarif unitaire de vente de 217 euros.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

5.3 Approbation du « Plan de communication Déchets 2009/2010 »

Dans le cadre du Projet Déchets 2010, il a été établi le plan de communication suivant :

<b>Actions</b>	<b>Budget</b>
<b>2009</b>	
Note d'info (texte Lettre aux habitants) + bulletin de réservation des poubelles 2010	351.00 €
Conception d'une charte graphique "Déchets 2010" + logotype des sacs et des badges	1 055.00 €
Conception d'un guide pratique "Déchets 2010" (10.000 ex.)	4 990.15 €
Conception d'un site internet dédié "Déchets 2010"	1 582.50 €
Communication "Biodéchets" (guide pratique, visuels...)	1 651.08 €
10 réunions publiques d'information	1 055.00 €
--> 1 réunion de "formation" des intervenants	
--> 1 diaporama	
<b>TOTAL 2009</b>	<b>10 684.73 €</b>
<b>2010</b>	
Promotion Bourse "Donner au lieu de jeter" ( 2 banderoles)	500.00 €
Lettre "Info Tri" trimestrielle x 3 (distribution avec factures)	1 500.00 €
Guide pratique 2011 (distribution avec facture octobre 2010 ou janvier 2011?)	6 500.00 €
Vidéos de conseils de tri	1 500.00 €
Comité d'usagers	500.00 €
Sensibilisation à l'usage des couches lavables (conférences, ateliers,...)	1 000.00 €
Sensibilisation des scolaires (guide d'actions pédagogiques + kits d'animations + mini-guide du tri à l'école) en complément du CPIE	2 000.00 €
Sensibilisation des hébergeurs et des touristes résidents (articles publications OTI, affiches multilingues,...)	3 000.00 €
Panneaux d'information et de sensibilisation (Points Tri, points d'apport volontaire, zones touristiques (Lac Blanc, parking camping cars, ...)	6 000.00 €
Appel à projets "prévention / réduction des déchets" auprès des associations locales	4 000.00 €
Acquisition et mise en place du fonctionnement d'un lot de gobelets réutilisables pour manifestations locales + promotion	3 000.00 €
Animations sorties de caisse (caddy maxi-déchets / caddy mini-déchets)	1 000.00 €
Conférences débat compostage individuel	6 700.00 €
Guide du compostage	2 390.00 €
Formation compostage collectif	2 750.00 €
Guide compostage collectif	1 070.00 €
Communication sur sites compostage collectifs	1 800.00 €
Formation lombricompostage	420.00 €
<b>TOTAL 2010</b>	<b>45 630 €</b>

**Le Conseil de Communauté décide:**

- **d'approuver** le Plan de communication Déchets 2009/2010 ;
- **d'autoriser** le Président à solliciter les partenaires et subventions associées pour la mise en œuvre des actions auprès de tout cofinanceur potentiel.
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

#### 5.4 Avenant au marché de collecte et de traitement des encombrants sur l'ensemble des déchèteries de la Vallée

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, la société SITA est titulaire du marché de collecte et de traitement des encombrants sur l'ensemble des déchèteries de la Vallée de Kaysersberg.

Aujourd'hui, seuls 25% de ces encombrants collectés sont triés. Ce qui signifie que 75% sont acheminés en centre de stockage ultime sur lesquels s'applique la Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes (TGAP) qui s'élevait au moment de la signature du marché à 8,21 euros HT la tonne et en 2009, à 13 euros HT la tonne.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, en application de la loi de finances 2009 et 2010, le tarif de la TGAP a évolué. En effet, celle-ci passe de 13 euros HT/tonne à 17 euros HT / tonne pour les encombrants acheminés vers le centre de tri à Colmar où la quote-part soumise à l'application de la TGAP représente 75% du flux apporté.

Ainsi le montant appliqué sur les frais de tri et transfert s'élève à +3 euros HT/tonne.

Pour information, le montant facturé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 s'élève à 110,28 euros HT/tonne.

**Le Conseil de Communauté décide :**

- **d'approuver** l'établissement de l'avenant intégrant l'augmentation de la TGAP comme ci-dessus décrite, au marché de « collecte et traitement des encombrants issus des déchèteries de la CCVK » passé avec la société SITA ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer cet avenant.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

## 6. Administration Générale

### 6.1 Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller : Approbation de la convention 2010 (Cf. annexe 3)

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes de 16 à 26 ans en recherche d'emploi, la Mission Locale assure quatre permanences mensuelles délocalisées sur le territoire de la CCVK pour l'accueil et l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes.

Les modalités de cet accompagnement sont fixées par convention entre la Mission Locale et la CCVK.

Le bilan de l'activité de la Mission Locale dans la Vallée de Kaysersberg au 31/12/2009 fait apparaître :

- plus de 1000 contacts (dont 311 entretiens individuels) ;
- l'accueil de 85 jeunes (dont 40 pour un premier accueil) ;

- 30 jeunes en situation d'emploi et/ou de formation professionnalisante (dont 5 en CDI non aidé)

Il y a lieu d'approuver la convention 2010 entre la CCVK et la Mission Locale de Colmar.

La participation sollicitée de la CCVK au fonctionnement de ces permanences délocalisées pour l'année 2010 s'élève à 10 890 €.

**Le Conseil de Communauté décide :**

- **d'approuver** la convention de fonctionnement des permanences délocalisées de la Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller dans la Vallée de Kaysersberg ;
- **d'inscrire** les crédits correspondants au Budget Primitif 2010 « Administration Générale » ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention correspondante et tout autre document se rapportant à cette affaire.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

6.2 Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller : Désignation d'un nouveau représentant de la CCVK au Bureau de l'association

Par délibération du 11 avril 2008, Mme Françoise GRASS a été désignée pour représenter la CCVK au Bureau de l'association. Il est proposé de désigner M. Roger BLEU pour remplacer Mme GRASS.

**Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, le remplacement de Mme Françoise GRASS par M. Roger BLEU pour siéger au Bureau de la Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar – Guebwiller.**

6.3 Approbation du protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique et de sa convention d'application et autorisation de signer ces documents (*Cf. annexes 5 et 6*)

La société CERTINERGY, propose une convention à la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg portant sur la valorisation sous forme de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) des actions réalisées de 2006 à septembre 2010 ayant permis la réalisation d'économies d'énergie dans le cadre de son patrimoine ou de son domaine de compétences.

Les CEE ont été institués par la loi POPE (Loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique) du 13 juillet 2005.

La convention prévoit dans un premier temps d'identifier les opérations éligibles, de calculer les économies d'énergies permises, de monter les dossiers auprès de la DRIRE pour obtenir des certificats d'économie d'énergie et enfin de rétrocéder à CERTINERGY ces certificats pour un montant forfaitaire proportionnel aux certificats obtenus.

Cette convention permet donc un complément de financement des opérations contribuant à la maîtrise de la demande en énergie.

**Le Conseil de Communauté décide :**

- **d'approuver** le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique ;
- **d'approuver** la convention d'application du protocole d'accord en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique ;
- **d'autoriser** le Président à signer ces deux documents et tout autre document relatif à ce dossier.

**Décisions prises par 19 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. GRANDJEAN).**

## **7. Développement local :** Approbation du programme d'actions 2010 de la CCVK au titre de la charte intercommunale d'aménagement et de développement 2007-2012 (Cf. annexe 4)

Le programme d'actions de développement local pour l'année 2010 qui est proposé est issu de la charte intercommunale d'aménagement et de développement 2007-2012 et de la réflexion menée en 2009 sur la définition des priorités pour la Vallée. Il reprend les orientations budgétaires validées par le Conseil Communautaire du 18 février 2010.

Il comporte des actions nouvelles, innovantes et prioritaires qui doivent permettre de répondre aux objectifs stratégiques et aux priorités de la CCVK en matière de déplacements et de mobilité, de déchets, de développement économique et touristique, d'agriculture, d'énergie et d'environnement.

### **Le Conseil de Communauté décide :**

- **d'approuver** le programme d'actions de développement local de la CCVK pour l'année 2010 et la mise en œuvre des actions à terminer des programmes antérieurs, tels qu'ils figurent en annexe ;
- **d'inscrire** les sommes correspondantes au Budget Primitif 2010 en « Administration Générale » ;
- **de solliciter** les cofinancements et partenariats correspondants et toute autre subvention auprès de tout cofinancier potentiel ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

## **8. Finances**

### 8.1 Vote du taux relais 2010

Il est proposé de voter un taux relais maximum qui s'appliquera aux bases de la Contribution Foncière Économique (CFE). Cette augmentation permettra d'obtenir une compensation supplémentaire de l'ordre de 5 774 euros.

Les recettes fiscales budgétées sont surestimées par rapport à la notification des services fiscaux, néanmoins des rôles supplémentaires sont attendus.

**Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents, de porter le taux relais 2010 au taux de 13,75% en utilisant la totalité de la réserve de taux capitalisée.**

### 8.2 Budgets Primitifs 2010 des services « Administration Générale », « Zones d'Activités de la Vallée » et « SPANC »

*Madame Françoise GRASS quitte la salle.*

Toutes les orientations prises lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 18 février 2010 ont été intégrées dans les projets de budgets présentés, excepté la mise en réserve de 300 000 euros.

En effet, la réserve n'a été que de 267 130 euros car des dépenses supplémentaires ont été intégrées au Budget Primitif « AG » (Participation au Budget Annexe ZAV, frais de personnel).

Les Budgets Primitifs 2010 de la Communauté de Communes vous sont proposés pour les montants ci-après, selon les modalités de vote indiquées dans les budgets :

LIBELLES	M14 Administration Générale	M14 Zones d'Activités de la Vallée	M4 SPANC	TOTAL
DEPENSES/RECETTES				
Fonctionnement	10 131 410	89340	74 600	10 295 350
Investissement	1 718 080	54 720		1 772 800
TOTAL	11 849 490	144 060	74 600	12 068 150

Il est rappelé que tous les Budgets Primitifs intègrent une reprise des résultats 2009 par anticipation. L'approbation des Budgets autorise le versement des subventions telles que présentées dans les annexes ad hoc.

**Le Conseil de Communauté décide:**

- **d'approuver** les Budgets Primitifs 2010 des services « Administration Générale », « Zones d'Activités de la Vallée » et « SPANC » pour les montants comme ci-dessus indiqués selon les modalités de vote précisées dans le budget ;

*L'approbation des Budgets autorise le versement des subventions telles que présentées dans les annexes ad hoc.*

- **de ne pas verser** de Dotation de Solidarité Communautaire aux communes.

- **d'autoriser** le Président à exécuter le budget et à signer les contrats et conventions à intervenir.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

Madame GRASS réintègre la séance.

8.3 Budget Primitif 2010 du service « Ordures Ménagères »

Le Budget Primitif 2010 se présente comme suit :

- Section d'exploitation (en dépenses et en recettes) : 1 890 510 euros
- Section d'investissement (en dépenses et en recettes) : 352 530 euros

**Le Conseil de Communauté décide :**

- **d'approuver** le Budget Primitif 2010 du service « Ordures Ménagères » de la Communauté de Communes :

- Section d'exploitation (en dépenses et en recettes) : 1 890 510 euros
- Section d'investissement (en dépenses et en recettes) : 352 530 euros

- **d'autoriser** le versement d'une subvention aux œuvres sociales du personnel pour un montant de 7 425 euros (*ce montant est prévu dans les charges de personnel en section d'exploitation*).

- **d'autoriser** le Président à exécuter le budget et à signer les contrats et conventions à intervenir.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

8.4 Budgets Primitifs 2010 des services Assainissement « VIGNOBLE » et « FLLBO »

La proposition budgétaire (en euros) pour 2010 est la suivante :

Section	Vignoble	FLLBO
Exploitation (Dépenses et recettes)	452 515	402 338
Investissement	385 015	279 020

Il est rappelé que les budgets présentés intègrent la reprise anticipée des résultats 2009.

**Le Conseil de Communauté décide :**

- **d'approuver** les budgets tels que présentés ci-dessus ;
- **d'autoriser** le versement aux œuvres sociales du personnel des subventions suivantes: « budget FLLBO : 1 350 € ».

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

## 9. Centre Nautique

### 9.1 Approbation de la mise en place de nouvelles activités nautiques et de leurs tarifs

A compter de l'été 2010, le Centre Nautique proposera des activités pendant les périodes de vacances. Ces différentes activités (natation, palmage, aquaphobie, waterpool...) seront ouvertes aux enfants comme aux adultes et s'effectueront sur une semaine.

Il est proposé d'appliquer un tarif de 5 euros la séance et de prévoir une majoration de 5 euros par inscription (semaine) pour les participants résidant hors CCVK.

**Le Conseil de Communauté décide:**

- **d'autoriser** la mise en place de ces nouvelles activités « vacances »;
- **d'approuver** le tarif de 5 euros la séance ;
- **d'approuver** l'application d'une majoration de 5 euros par inscription aux résidents hors CCVK.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

## 10. Personnel

### 10.1 Service Ordures Ménagères : Remboursement des frais et versement d'indemnités au stagiaire M. Thomas JESSEL

Afin d'effectuer une étude portant sur l'optimisation des déchèteries sur le territoire de la CCVK, un stage a été proposé à M. Thomas JESSEL pour les périodes du 29/03 au 02/04/2010 et du 12/04 au 13/08/2010.

Le programme du stage portera, plus précisément sur :

- Un diagnostic global du fonctionnement actuel des déchetteries
- L'établissement des tableaux de bord de fonctionnement des déchetteries
- L'étude d'optimisation du fonctionnement des déchetteries
- L'audit des usagers dans les déchetteries
- L'étude d'implantation des REP dans les déchetteries

- La proposition d'implantation d'une déchetterie sur le territoire de la Communauté de Communes, répondant aux critères optimum de fonctionnement, définis par les élus et par la réglementation environnementale en vigueur
- La présentation des différents scénarios

Compte tenu de l'investissement demandé, il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le versement d'une indemnité de stage de 350€/mois et le remboursement des frais de déplacements dans le cadre de sa mission, selon les règles applicables aux agents de droit public.

**Le Conseil de Communauté décide:**

- **d'approuver** le versement de 350 € par mois à M. Thomas JESSEL ;
- **d'approuver** le remboursement des frais de déplacements effectués dans le cadre de sa mission, selon les règles applicables aux agents de droit public ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

**11. Délégations au Président** – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

11.1 Marchés et avenants : Liste des MAPA conclus en 2010

ANNEE	N° DU MARCHÉ	OBJET	DATE DU MARCHÉ	MONTANT en € HT	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	RESPONSABLE
2009	C0001	GARDIENNAGE DECHETTERIE VALLEE DE KAYSERSBERG	11/12/2009	50 505.00	SITA	Pascal SENN

11.2 Gestion des emprunts : Emprunt pour la refonte du système de la collecte et du traitement des ordures ménagères

Pour financer la refonte du système de la collecte et du traitement des ordures ménagères, la CCVK a décidé de contracter auprès de la BANQUE POPULAIRE de Kaysersberg, 2 emprunts d'un montant total de 180 000 € dans les conditions suivantes :

- Prêt PREVAIR pour 100 000 €  
Durée : 60 mois  
Taux : 2,250 %  
Remboursement : échéance trimestrielle constante
- Prêt pour 80 000 €  
Durée : 60 mois  
Taux : 2,232 %  
Remboursement : échéance trimestrielle constante

**12. Informations et divers**

## 12.1 Installation d'un Groupe de Travail « Santé Mentale » : Désignation du référent de la CCVK

Une réunion d'installation du Groupe de Travail « Santé Mentale » s'est tenue le 13 janvier dernier au Centre Hospitalier de Rouffach. Ce Groupe de Travail est composé d'une quinzaine de représentants des communes, du Centre Hospitalier de Rouffach et de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation.

Le désir du Groupe de Travail est de faire évoluer les mentalités et les idées reçues. Il faut pour cela informer les administrés et les élus, en leur faisant connaître la maladie mentale, ses effets et ses conséquences.

La logique de la psychiatrie étant d'arriver à soigner le maximum de personnes à l'extérieur des hôpitaux et de les prendre en charge au plus près de leur lieu de vie, une réflexion a été lancée sur la création de conseils locaux de santé mentale. Pour ce faire, il s'avère nécessaire de désigner un référent « Santé Mentale » au sein de chaque EPCI.

Nous proposons la candidature de madame Anne-Catherine BARLIER, Adjointe à la commune d'Orbey.

Par ailleurs, nous vous informons que la prochaine réunion se tiendra au CH de Rouffach le 21 avril 2010 à 17h. Les élus qui souhaitent rejoindre le Groupe de Travail sont invités à prendre contact avec l'Association des Maires du Haut-Rhin (AMHR).

## 12.2 PASS FONCIER : modification du nombre maximal de dossiers éligibles sur la CCVK

Suite à une erreur, les Services du Conseil Général du Haut-Rhin nous ont informé que le nombre maximal de dossiers PASS FONCIER pouvant être attribués sur la CCVK ne peut excéder 20 et non 30 comme prévu dans la délibération du Conseil Communautaire du 18 février 2010.

## 12.3. Politique de la CCVK en faveur des déplacements et de la mobilité

Avant de s'engager dans la mise en œuvre du programme d'actions (100 000 € de côté pour cette année), il nous paraît important d'abord :

- de vous présenter la démarche et le travail du Groupe de Travail pour nous mettre bien tous d'accord sur les enjeux et les objectifs à atteindre ;
- de faire le tour des communes pour expliquer et partager notre démarche, connaître les problématiques locales, valider les objectifs et voir quelles sont les actions qui relèveraient de la commune et celles qui relèveraient de la CCVK.

Proposition :

- Réunion spécifique du Bureau de la CCVK : **Jeudi 15 avril à 17h30**
- Réunion de présentation/discussion dans chaque commune entre avril et juin (définir si Conseil Municipal ou réunion spécifique ???)

*Compte-tenu de la durée prévue pour cette réunion (1h30 à 2h00), M. BLEU propose que l'on opte pour une réunion spécifique.*

*M. BLEU donne la parole à l'assemblée.*

*M. PERRIN souhaite connaître l'évolution du dossier concernant la circulation sur la 415.*

*Le Président indique que le dossier est complexe compte tenu des différents intervenants :*

- la fédération des transporteurs qui indique que l'utilisation du tunnel à un tarif supérieur à 15 euros n'est pas envisageable,*
- la SAPRR qui ne souhaite pas revenir sur ses tarifs compte tenu de la convention avec l'État,*
- les habitants du Val d'Argent qui sont opposés à un trafic supplémentaire tant que la déviation ne sera pas réalisée.*

*M. PERRIN rappelle que le trafic par le col du Bonhomme reste à un niveau très élevé (plus de 1200 camions /jours) malgré l'ouverture du tunnel.*

*M. BLEU souligne que le Département ne versera pas sa participation tant qu'une solution n'aura pas été trouvée.*

*M. PERRIN propose qu'une action sur le terrain soit organisée et de convenir des modalités lors du prochain Bureau consacré à la mobilité. Il ajoute "Pour la cohérence de notre démarche d'éco-mobilité, il convient également de résoudre le problème des poids lourds".*

*M. BLEU valide cette proposition.*

*Aucun autre Délégué ne souhaitant plus prendre la parole, le Président clôture la séance à 19h30.*

*Il invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié autour d'un buffet.*